



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie
48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du mercredi 23 novembre 2011
à 17 heures 30
à la mairie du Pont de Montvert**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Albert DOUCHY (Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Sophie PANTEL (Pont de Montvert) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon).

Suppléants présents : Nils BJORSON LANGEN (Fraissinet de Lozère) ; Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon).

Absents excusés : Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Mathias CORNEVAUX (St Maurice de Ventalon) ; Alain JAFFARD (Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon).

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Commentaires sur le compte-rendu du conseil communautaire du 26 octobre 2011 :

Voté à l'unanimité.

Délibération modificative section de fonctionnement :

Après avoir reçu l'état de notification des services fiscaux et les montants de dotation de compensation liés à la réforme de la taxe professionnelle, la communauté de communes perçoit une Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) nette de 164 €. Elle doit participer au fond de garantie individuelle de ressource (GIR) pour 7 895 €. La GIR doit être reversée à l'Etat afin de garantir une part de ressource aux communes perdantes de la réforme (système de péréquation). Un mandat sera émis au compte 739116, compte qui n'avait pas été créé lors du vote du budget 2011. Le conseil communautaire décide de créer ce compte en dépense de fonctionnement par délibération modificative et d'établir le mandat correspondant.

Délibération modificative section d'investissement :

Une subvention de l'Etat a été titrée au compte 1322-117 (subvention d'équipement des régions) pour le projet de la Croix de Berthel. Subvention perçue pour les frais de géomètre. Or, le titre doit être établi au 1341-117 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). Le conseil délibère pour ventiler au 1341-117 la subvention de l'Etat de 9750 €.

Mise à disposition de Magali Martinez sur la commune de Fraissinet de Lozère :

Actuellement Magali Martinez est mise à disposition à la mairie de Fraissinet de Lozère par la communauté de communes à hauteur de 20% de son temps de travail hebdomadaire soit 7 heures semaine. La mairie de Fraissinet de Lozère a recruté Dominique Delmas pour assurer le fonctionnement administratif de la mairie. Jean Pierre Allier propose au conseil communautaire de garder Magali et de la former à la rédaction des actes administratifs qui sont de plus en plus nombreux et qui coûtent chers aux communes.

Parallèlement, il serait nécessaire que Magali ait un peu plus de temps pour la maison de l'emploi. Le conseil communautaire décide à l'unanimité que la commune de Fraissinet de Lozère garde 15 % du temps de travail hebdomadaire de Magali et que la communauté de communes prenne les 5% restant pour la maison de l'emploi. Camille LECAT propose de faire une estimation des besoins sur chaque commune en matière d'actes administratifs pour un an, d'autres communes pouvant faire appel à ce type de service. Le conseil est favorable à l'unanimité. La décision est prise à titre expérimental sur un an.

Projet de développement du pôle touristique de Fraissinet de Lozère

Après avoir pris connaissance du dossier présenté par l'agence de Développement Alès-Myriapolis et des observations émises par les élus lors des derniers conseils communautaires, Jean-Pierre ALLIER propose de revoir le projet et de le lier avec celui de la maison d'accueil. Les visites effectuées ont démontré qu'il faudrait plutôt prévoir la réalisation d'une maison d'accueil avec des services et 2 ou 3 unités qui permettraient d'accueillir des groupes autonomes. Le fonctionnement de l'ensemble pouvant être géré par un gestionnaire commun. Pour avancer sur ce projet, la visite d'un autre établissement plus spécialisé dans le domaine du handicap moteur est prévue la semaine prochaine. Ce gîte se situe à proximité de la Canourgue en gérance associative.

Le conseil communautaire approuve la proposition de Jean-Pierre et souhaite vivement visiter les logements qui avaient été proposés par l'agence de développement Alès-Myriapolis réservés à l'aménagement du site touristique de Fraissinet de Lozère dans le projet initial. Le comité de pilotage programmera ensuite une réunion pour recentrer les projets avec l'implantation éventuelle de ce type d'habitation.

Budget 2012 :

Considérant que des choix stratégiques devront être pris pour couvrir le déficit de fonctionnement, le Président propose que quelques élus travaillent avec lui sur le budget 2012. Sophie Pantel, Richard Metge, Camille Lecat et Jean-Pierre ALLIER sont volontaires. La réunion est fixée le 25 janvier à St Frézal de Ventalon à 14h avant la réunion du conseil communautaire.

Projet en cours

Espinas : Camille LECAT fait un compte rendu de la réunion qui a eu lieu aujourd'hui à l'Espinas où les ABPS présentaient leur projet aux différents partenaires financiers : région, conseil général, GAL Cévennes et Parc National des Cévennes. Une évaluation de la formation Pierre Sèches avait lieu sur le site ce qui a permis à chacun d'avoir une meilleure approche du projet et de s'engager dans des financements. Il a été demandé que la valeur du foncier ainsi que la part de la commune de St Andéol de Clerguemort pour les travaux d'eau, soient ajoutés au plan financier pour montrer l'implication de la collectivité dans le projet. Après quelques ajustements, le dossier sera prêt à être présenté aux différentes commissions.

Maurice Jeannet qui représente l'association « Epi demains » demande un engagement écrit de la communauté de communes pour le dossier FSE pour le recrutement d'un agent qui travaillera sur le projet du Café de Pays. Les maires des communes porteront le sujet à l'ordre du jour de leur prochain conseil car symboliquement, ils estiment que c'est aux communes de s'investir à ce niveau. Le montant nécessaire à l'équilibre du budget « d'Epi demains » est de 400 €. Ce qui représente 80 € par communes. La commune de Vialas sera contactée également.

Points sur les projets en cours :

Maison de « Marie » : l'architecte a voulu réaliser ses premières mesures mais l'intérieur du bâti étant trop encombré, la communauté de communes a fait appel aux contrats verts de l'ASA DFCI. Deux jours de travail ont été nécessaires. Ils ont pu dégager le rez-de-chaussée et le premier niveau. Le plancher du deuxième niveau s'effondre et représente un risque trop grand pour pouvoir intervenir. Une rencontre avec l'architecte est prévue le 28 novembre à Fraissinet de Lozère pour faire le point.

Gendarmerie : En conseil municipal, les élus de la commune de Pont de Montvert ont refusé de céder une partie de terrain à la communauté de communes (*partie qui semblait nécessaire de donner ou vendre pour qu'un parking puisse être réalisé sur la demande de la SA d'HLM Lozère habitations*) estimant que les parcelles déjà vendues sont assez grandes pour réaliser le projet dans son intégralité. Les plans ont été repris. Aujourd'hui, il n'y a plus lieu de céder ce morceau de parcelle. Le projet a été modifié, jumelage par deux des habitations et le coût réduit de ce fait. Le ministère de la gendarmerie doit valider le projet définitif avant le lancement de l'appel d'offres.

Questions diverses :

Avant-projet de la charte du Parc National des Cévennes : comme il en a été convenu à la réunion du 16 novembre, les élus qui auront travaillé sur l'avant-projet de la charte du Parc National des Cévennes transféreront leurs observations à la communauté de communes qui se charge d'en faire la synthèse. Les communes doivent délibérer et donner leurs avis avant le 27 janvier 2012. Une réunion à destination des élus est organisée par le parc le 9 décembre à 17h30. Le conseil communautaire décide de se retrouver le mercredi 14 décembre à 17 heures pour donner son avis par délibération avant le vote des communes.

Information de Sophie : L'association de « défense de la population cévenole » quand à elle, a fait appel à un avocat pour qu'il donne un avis juridique neutre sur l'avant-projet de la charte. Des réunions à destination de la population seront organisées par l'association.

Commission départementale de coopération intercommunale : une réunion a lieu samedi 26 novembre le matin à Mende avec Philippe VIGNES, nouveau Préfet de la Lozère. Les élus continuent de justifier l'intérêt que Vialas puisse intégrer notre communauté de communes.

Tarifs Cyber-base : Pour permettre de rentrer dans ses frais de fournitures pour la reliure de dossiers, le conseil communautaire adopte un tarif de 1€ par dossier quelque soit le nombre de page.

Tourisme sur le territoire de la communauté de communes : il n'y a pas de date fixée pour rencontrer l'Office de Tourisme pour l'instant, comme il en avait été question lors de la réunion d'octobre. Une majorité d'élus pense qu'il serait intéressant de revoir les orientations et la définition de la politique à mener en matière de tourisme sur le territoire de la communauté de communes. Une réécriture de la politique touristique sera faite sur la base du travail réalisé en 2004. Daniel MATHIEU rappelle que la communauté de communes investit une part importante de son budget d'investissement sur sa compétence économique pour le tourisme : rénovation du Pont du Tarn, rénovation de la maison Odier pour en faire le local de l'office de tourisme, chemin de Stevenson, plus récemment la brochure Camisards. Sur son budget de fonctionnement l'entretien des sentiers de randonnées du topo guide.

Le conseil communautaire souhaiterait ouvrir le débat avec l'Office du Tourisme sur des thèmes bien précis pour pouvoir avancer sur ses projets et permettre une meilleure homogénéité du tourisme sur l'ensemble du territoire. De nombreux thèmes sont abordés : le rayonnement sur le territoire et sa dynamique, l'unesco, l'accès aux handicapés, l'écotourisme, la partie tourisme de la charte du Parc National des Cévennes, la présence de l'Office du Tourisme sur le territoire et la relation entre élus et acteurs locaux etc...

Le Président propose de faire un courrier à l'Office de tourisme pour organiser et préparer cette rencontre. Le conseil communautaire est favorable à l'unanimité.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20h30.